

Seul le texte prononcé fait foi

**Pose 1<sup>ère</sup> pierre du nouveau Parlement  
vaudois, Lausanne 24 mars 2014**

**Intervention de  
Pascal Broulis**

Mesdames, Messieurs,

Vous vous en doutez certainement, je suis particulièrement heureux de pouvoir poser la première pierre de la reconstruction de notre Parlement cantonal.

Si la cérémonie d'aujourd'hui n'est pas encore un accomplissement, qui viendra au moment de l'inauguration, elle représente déjà – au terme d'un long cheminement – un aboutissement.

Voici douze ans, dans la nuit du 13 au 14 mai 2002, ce Parlement a été détruit par un incendie.

Un tel évènement est toujours, pour la collectivité qui le subit, une source de profondes interrogations.

Comment faut-il rebâtir ? Où faut-il rebâtir ?

Il a été immédiatement évident que notre Parlement devait rester ici.

«Sur cet éperon rocheux constituant le centre du Pays de Vaud» comme l'Encyclopédie vaudoise décrit la Colline de la Cité.

Sur ce site historique, non loin de la Cathédrale, à quelques pas du Château, siège du pouvoir Exécutif.

C'est lors de sa séance du 20 avril 1803 que le Petit Conseil a chargé l'architecte Jean-Abraham Fraisse de trouver dans la Maison cantonale, nouveau nom du Château Saint-Maire, le moyen de construire une salle pour le Grand Conseil ainsi que des locaux pour le Tribunal d'Appel, pour les bureaux et pour la Chancellerie.

En définitive et sur proposition de l'architecte, le Petit Conseil décide le 29 avril - neuf jours plus tard - d'installer le Grand Conseil dans l'ancienne maison de la "Cour du Chapitre".

Les travaux sont confiés à Alexandre Perregaux et débutent immédiatement.

La salle sera occupée à partir de la session ordinaire de mai 1804, malgré le fait que le bâtiment ne soit pas achevé.

Le tout sans décret, sans opposition, sans référendum... par la seule grâce du Gouvernement!

Avant de partir en fumée, cette salle originelle du Grand Conseil a été longtemps l'une des mieux conservées de Suisse.

On ne pouvait aborder sa reconstruction en faisant table rase du passé.

Mais il ne fallait pas davantage se laisser enfermer dans ce passé.

En s'inscrivant dans une perspective historique, c'est bien un Parlement du 21<sup>e</sup> siècle qu'il s'agissait d'édifier.

En phase avec la technologie moderne, en phase avec l'efficacité que le citoyen attend de ceux qui le représentent.

Quitte à laisser aux souvenirs l'inconfort – convivial certes mais surtout désuet et peu pratique - des longs canapés où s'entassaient les députés.

Mesdames et Messieurs, le bâtiment dont nous lançons le chantier aujourd'hui sera un trait d'union entre les époques.

Il va s'ancrer sur les soubassements de l'ancien Parlement.

Il gardera et il remettra en valeur son fronton dont les lignes nous rappellent les racines antiques de la démocratie.

Mais il sera surtout l'outil de travail fonctionnel qu'attend le pouvoir législatif.

Un outil énergétiquement exemplaire, architecturalement marquant, symboliquement ouvert sur la Cité comme

doit l'être un lieu de délibérations et de décisions.

Et consolidant par cette ouverture même son lien avec l'histoire, puisque le percement vers la Rue Cité-Devant remettra en lumière l'une des plus anciennes maisons du lieu.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs, je n'entends pas revenir maintenant sur toutes les péripéties qui ont précédé la mise en chantier d'aujourd'hui.

Mais j'en retiendrai deux qui me paraissent pleines de sens.

Et d'abord le moratoire.

Oui, le 26 juin 2003, pour un temps qui a finalement duré presque quatre ans, le

Conseil d'Etat a suspendu les études du nouveau Parlement.

Il l'a fait parce qu'à ce moment-là, avec un déficit qui s'est monté cette année-là à 385 mios de francs et une dette qui a dépassé les 8 milliards, poursuivre aurait été un luxe.

Il l'a fait parce qu'il demandait des efforts à toute la collectivité vaudoise et qu'il se devait donc d'être exemplaire en la matière.

C'est comme cela que l'on convainc et c'est comme ça que l'on rassemble.

Ensuite... le toit.

Eh oui, le toit.

Ce toit devenu fameux le temps de l'été 2012.

Ce toit montré du doigt, combattu par référendum, vacillant au point de menacer de tomber en entraînant avec lui tout le projet.

Ce toit qui va néanmoins se faire, allégé, recouvert de tuiles, transformé dans son apparence mais pas dans sa substance.

Je n'en parle pas pour me demander si l'on a fait juste ou faux, trop plat ou trop pointu, trop gris ou trop coloré.

Je le mentionne car ce que je retiens de son aventure c'est qu'il faut toujours éviter de jeter le manche après la cognée.

Il n'est jamais trop tard pour être à l'écoute, susciter le consensus, obtenir des uns et des autres les concessions qui permettent de trouver un chemin, de continuer à avancer.



Cela revient, une fois que chacun a bien fait valoir ses arguments, à préférer l'arrangement à l'affrontement.

Sachant que le second est toujours plus porteur de dégâts que le premier.

J'ai déjà entendu dire, avec une pointe de dénigrement dans la voix que la méthode était « bien vaudoise ».

Eh bien, tant mieux !

Que l'on associe l'esprit cantonal à une forme de concorde me paraît en tous points un compliment.

C'est aussi comme ça que l'on suscite cet « Amour des lois » que chantent les Vaudois et qui signifie en fait le respect des lois.

Je crois qu'il n'y a pas meilleure couverture pour un Parlement qu'un toit forgé dans cet esprit de concorde.

C'est ainsi que nous pouvons entreprendre le remplacement d'une ruine qui n'a que trop duré, préparer la réinstallation de notre Parlement dans un édifice digne de son rôle.

Alors, sans plus attendre, lançons le chantier !

Je vous remercie de votre attention.

Pascal Broulis